

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception:	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
31/05/2017.	31/05/2017.	2017-4890

1. Intitulé du projet

Liaison RD62 - RD27.
Commune de Latillé

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale _____ Département de la Vienne _____

Nom, prénom et qualité de la personne _____
habilitée à représenter la personne morale le Président du Conseil Départemental

RCS / SIRET | 2 | 2 | 8 | 6 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 | Forme juridique Conseil

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6 : Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Route d'une longueur de 940 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'une voie nouvelle reliant la RD62 à la RD27 au sud du bourg comprenant :

- requalification de la voie communale n° 4 existante sur environ les 2/3 de sa longueur du côté RD62 ;
- création d'une chaussée neuve sur le 1/3 restant côté RD27.

4.2 Objectifs du projet

La traversée de Latillé par les RD62, RD27 et RD93 est particulièrement sinueuse. Afin de supprimer la circulation des poids-lourds et des cars scolaires dans la traversée du centre bourg de l'agglomération de Latillé, une liaison entre la RD62 et la RD27 en empruntant en partie la VC4 est envisagée au sud de l'agglomération.

Ainsi, le trafic poids lourds serait dévié du Nord au Sud par la RD62 qui traverse la commune dans des conditions acceptables, puis par la nouvelle voie et réciproquement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le délai d'exécution des travaux est prévu pour une durée de 4 mois maximum.

La durée de la période de préparation de chantier est de 1 mois qui n'est pas comprise dans le délai d'exécution.

Deux techniques de mises en œuvre différentes pour les travaux d'aménagement consistent :

- au traitement en place, côté RD62, de la chaussée de la voie communale n°4, sur environ les 2/3 de la longueur de la déviation qui permet de réutiliser les matériaux en place ;

- à la constitution d'une chaussée neuve, si après études géotechniques le traitement en place ne peut être envisageable, sur environ les 1/3 restant de la longueur de la déviation avec des matériaux d'apport pour permettre le raccordement sur la RD27 de la déviation, 250 m plus au sud, pour garantir les distances de visibilité réglementaires.

De plus, le carrefour avec la voie communale interceptée (VC n°3) est décalé vers le sud, permettant ainsi le dégagement de la visibilité sur ce nouveau carrefour.

Pour permettre la construction de chaussée neuve et le décalage du carrefour avec la VC n°3 vers le sud, des secteurs de linéaires de suppression de haies sont enlevés par débroussaillage, abattage et arrachage de souches sur environ 340 mètres.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic estimé sur la déviation RD62 - RD27 est de 746 véhicules / jour les deux sens confondus dont 10 % de PL.

La commune et le département de la Vienne proposent un dossier classement - déclassement des voies sur :

- classement de la déviation empruntant la Vc n°4 sur 615 m, en RD27;
- classement de la déviation empruntant la chaussée neuve sur 325 m, en RD27;
- déclassement de la RD27 en voie communale sur 973 m ;
- classement de la RD27 en RD93 sur 452 m.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique au titre du code de l'expropriation
 Déclaration d'utilité publique au titre du code de l'environnement, si nécessité d'une étude d'impact
 Dossier loi sur l'eau (Déclaration ou Autorisation ?)
 Défrichement de secteurs de haies ?
 Classement/déclassement de voirie

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la déviation	940 mètres
Profil en travers type de chaussée RDL 2	Largeur chaussée 5,50 m
Linéaire de haies défrichées	340 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Latillé, 86190

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 46°36'21"51 Lat. 0°04'15"65

Point d'arrivée :

Long. 46°36'40"67 Lat. 0°04'48"91

Communes traversées :
Latillé, 86190

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume de ces déblais non réutilisables sera d'environ 3 000 m ³ . Compte tenu de la très faible proportion de matériaux pouvant être réutilisés, des matériaux d'apport granulaires devront être mis en œuvre.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des perturbations de la faune sont prévisibles en phase travaux (bruit, émanation de poussières). L'impact sur les habitats se limitera au défrichement de 340 mètres de haies.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic poids-lourds en transit reliant les RD62 et RD27 sera interdit dans la traversée du bourg de Latillé et se reportera sur la future déviation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic empruntant la future déviation de Latillé générera un bruit routier limité du fait du faible trafic (746 véhicules / jour, deux sens confondus dont 75 de PL) et sur un secteur éloigné de zones habitées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme tout axe routier, la future déviation est susceptible d'engendrer une émanation d'odeur de gaz d'échappement mais en secteur ouvert permettant leur diffusion rapide et sans gêne pour les riverains qui sont suffisamment éloignés de la nouvelle route.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme tout axe routier, la future déviation est susceptible d'engendrer des vibrations issues notamment du trafic poids-lourds mais sans gêne pour les riverains qui sont suffisamment éloignés de la nouvelle route.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme tout axe routier, la future déviation est susceptible d'engendrer des émissions lumineuses issues du trafic nocturne ais sans gêne pour les riverains qui sont suffisamment éloignés de la nouvelle route.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme tout axe routier, la future déviation engendrera des rejets dans l'air de gaz d'échappement mais en secteur ouvert permettant leur diffusion rapide et sans gêne pour les riverains qui sont suffisamment éloignés de la nouvelle route. Parallèlement les rejets polluants dans la traversée urbaine, issus du trafic en transit reliant la RD62 et la RD27, seront évités.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de la déviation modifiera les déplacements agricoles dont certains n'auront plus à traverser le bourg de Latillé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet consiste à un élargissement d'une voie existante sur 2/3 du parcours et un aménagement en tracé neuf sur le 1/3 restant de façon à éviter puis réduire au mieux l'impact sur l'environnement. Ses principales caractéristiques sont présentées dans le dossier d'Analyse environnementale joint en annexe au présent CERFA.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le dossier d'Analyse environnementale joint en annexe au présent CERFA met en évidence les faibles enjeux environnementaux au droit ou à proximité du projet d'aménagement de la déviation de Latillé :

- absence de milieux naturels sensibles ou protégés, absence de site Natura 2000, absence d'espace boisé à protéger ;
- absence de captage d'eau potable, absence de cours d'eau ;
- absence de site inscrit ou classé, absence de monument historique inscrit ou classé ;
- absence de zone urbaine ou à urbaniser à proximité de la déviation ;
- impact limité sur l'agriculture et amélioration des déplacements agricoles sortis du bourg de Latillé.

Pour ces raisons, nous estimons que le projet de déviation de Latillé doit être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Analyse environnementale présentant le projet, les milieux traversés par la déviation, les contraintes environnementales, les procédures réglementaires qui s'imposent au projet. Diagnostic préliminaire des zones humides.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

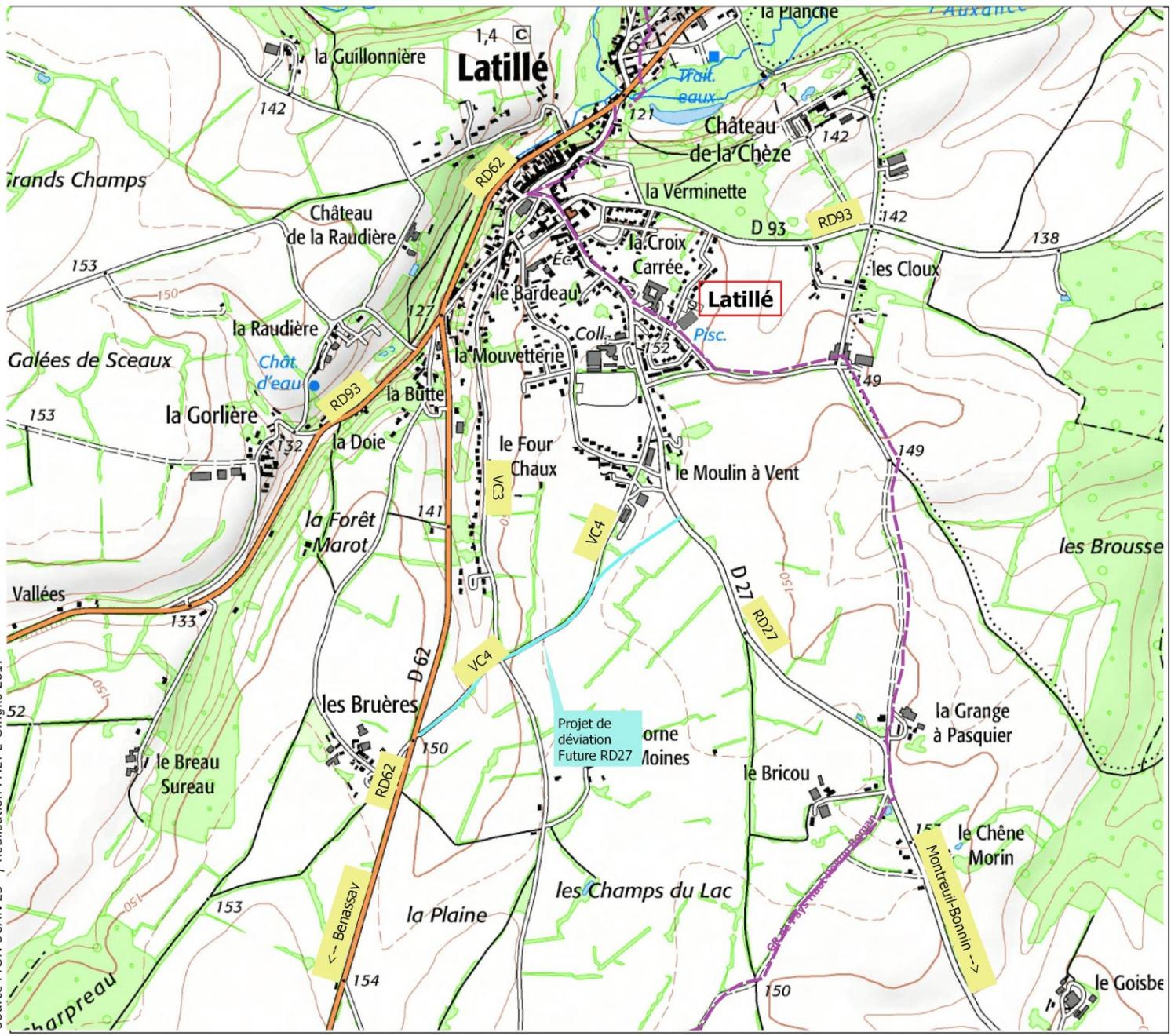
Fait à Chasseneuil du Poitou le, 29/05/17

Signature

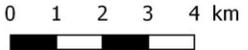
Le Directeur des Routes
Jean-Louis BEAL

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Source : IGN SCAN 25® | Réalisation : AEPE Ginkgo 2017



— Emprise du projet
— Circuit de Grande Randonnée

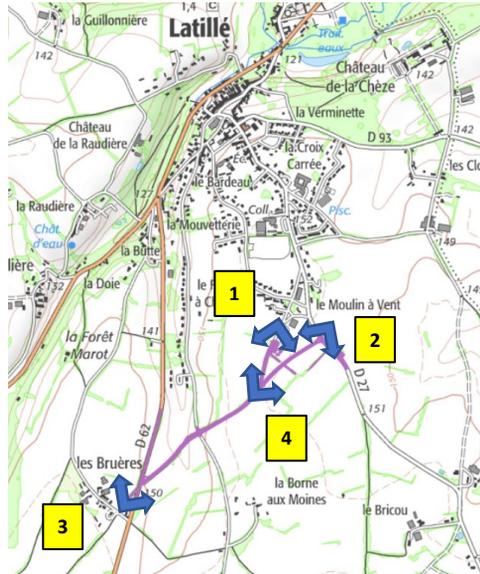


Photographies datées de la zone d'implantation

1



11 mai 2107



2



11 mai 2107

3

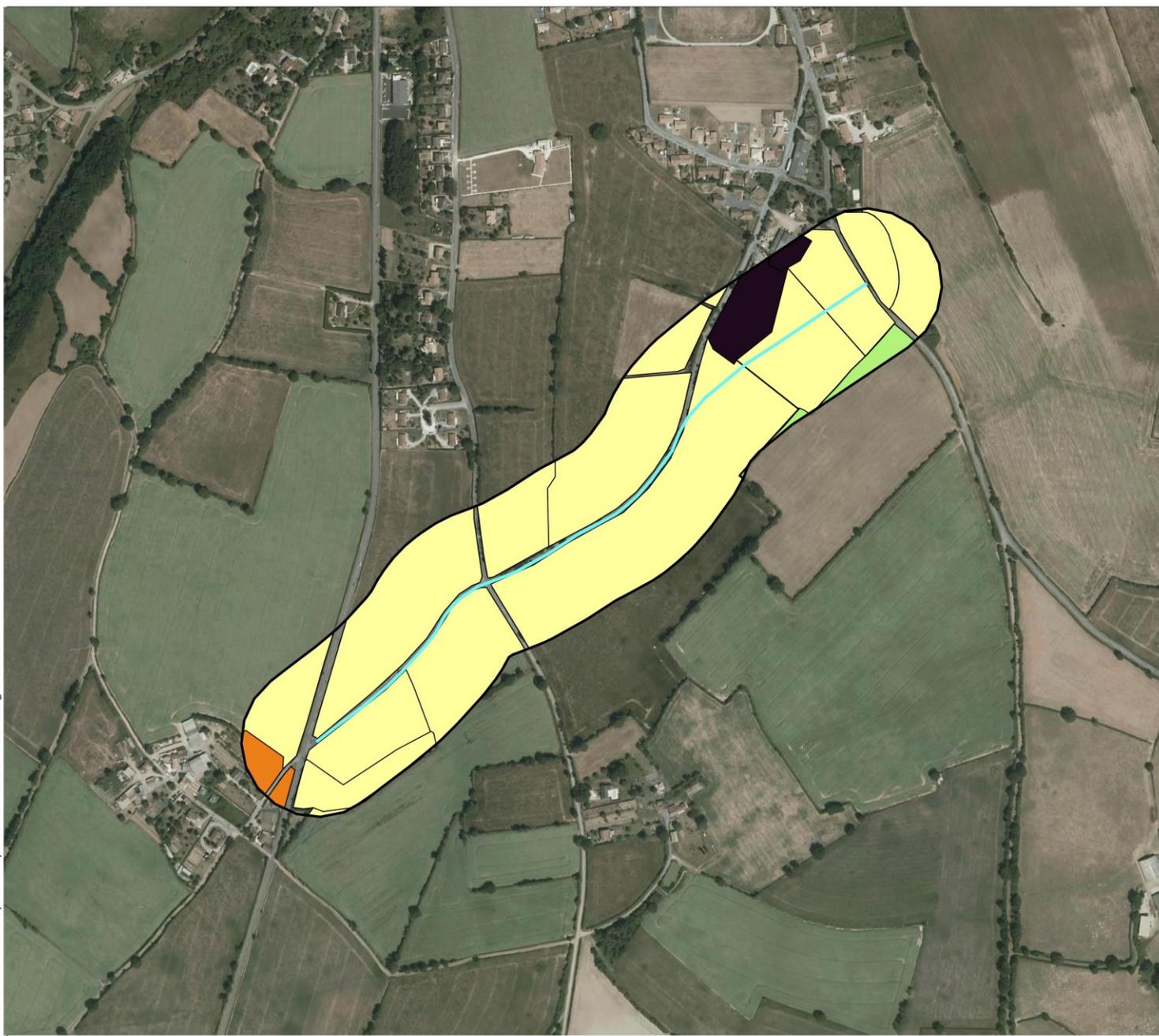


11 mai 2107

4



11 mai 2107



-  Emprise du projet
-  Cours d'eau
- Occupation du sol
 -  Bâtiments d'entreprise
 -  Cultures
 -  Jardins
 -  Prairies

